

Cahiers de la recherche en éducation

Pouvoir d'agir et exclusion : le pouvoir de participation socioéconomique

Yann Le Bossé

Volume 5, numéro 3, 1998

Travail en crise et pratiques communautaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1017127ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1017127ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke

ISSN

1195-5732 (imprimé)

2371-4999 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Le Bossé, Y. (1998). Pouvoir d'agir et exclusion : le pouvoir de participation socioéconomique. *Cahiers de la recherche en éducation*, 5(3), 371–397.
<https://doi.org/10.7202/1017127ar>

Résumé de l'article

Ce texte vise à montrer en quoi l'adoption d'une approche centrée sur le pouvoir d'agir est susceptible de venir en aide aux acteurs sociaux et d'apporter des pistes de solutions inusitées à défaut d'être définitives. Dans cette perspective, l'auteur propose une analyse de la question de l'exclusion socioéconomique à la lumière de la perspective du pouvoir d'agir. L'ampleur et l'étendue de ce phénomène de même que la grande variété de ses modes d'expression constituent un défi de taille pour l'ensemble des acteurs sociaux qui ont à y faire face quotidiennement.



Pouvoir d'agir et exclusion : le pouvoir de participation socioéconomique

Yann Le Bossé
Université Laval

Résumé – Ce texte vise à montrer en quoi l'adoption d'une approche centrée sur le pouvoir d'agir est susceptible de venir en aide aux acteurs sociaux et d'apporter des pistes de solutions inusitées à défaut d'être définitives. Dans cette perspective, l'auteur propose une analyse de la question de l'exclusion socioéconomique à la lumière de la perspective du pouvoir d'agir¹. L'ampleur et l'étendue de ce phénomène de même que la grande variété de ses modes d'expression constituent un défi de taille pour l'ensemble des acteurs sociaux qui ont à y faire face quotidiennement.

Introduction

Dans le domaine des pratiques sociales, le recours à la notion d'exclusion fait généralement référence à la mise à l'écart d'une catégorie de la population de la vie sociale et/ou économique. Les personnes dites «exclues» se retrouvent

1 Cette production n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de Line Vandette ainsi que de Chantal Leclerc que l'auteur remercie particulièrement pour la qualité et la précision de son travail d'éditrice.

généralement écartées d'une ou de plusieurs sphères de la vie collective. Selon le degré de spécificité de ces sphères, on parle d'exclusion socioéconomique, d'exclusion culturelle ou plus globalement d'exclusion sociale. Notre propos se concentre plus précisément sur l'exclusion socioéconomique en raison de l'évolution actuelle de ce phénomène et de ses formes d'expression (chômage de longue durée, stages non rémunérés, emplois subventionnés, etc.)

1. L'exclusion socioéconomique

La mondialisation des marchés a profondément modifié les règles de l'insertion socioéconomique. Les marchés locaux de la main-d'œuvre ont été transformés par l'impact de la libération des échanges du commerce international. Autrefois solidement implantées dans leur milieu, les entreprises n'hésitent plus maintenant à fermer leurs unités de production locale pour en implanter de nouvelles là où les coûts de la main-d'œuvre sont plus avantageux. Des secteurs entiers disparaissent des économies nationales sous la pression de la compétition des pays en voie de développement.

Le chômage produit par cette internationalisation des marchés est dit «structurel» (Maranda, 1996) par opposition au chômage «conjoncturel» qui est plus en rapport avec les variations régulières de la demande de production. Ce chômage structurel touche particulièrement les industries qui emploient du personnel peu spécialisé et qui sont plus vulnérables du fait de la concurrence plus facile des pays en voie de développement. Conséquemment, les personnes qui possèdent peu ou pas de formation professionnelle sont les premières à subir les répercussions de ces mouvements de main-d'œuvre. De fait, les données concernant la relation entre le niveau de formation et le taux de chômage illustrent clairement la plus grande difficulté d'intégration des demandeurs d'emploi peu formés. Cette transformation structurelle du marché du travail a donc un impact sélectif sur la population. En plus d'engendrer des modifications durables dans les occasions d'emploi disponibles, elle atteint plus directement ceux qui ont peu ou pas de formation spécialisée. Les emplois peu polyvalents et peu qualifiés disparaissent graduellement en laissant derrière eux une main-d'œuvre devenue brusquement inutile (Schnapper, 1997). À cette cohorte de main-d'œuvre déqualifiée s'ajoute celle des décrocheurs du système scolaire, sortis sans formation et donc sans possibilité d'intégration professionnelle. D'autres réalités socioéconomiques contribuent à grossir les rangs des «décrochés» du marché de l'emploi. Ainsi en est-il de la tertiarisation des activités de production causée

par l'introduction des nouvelles technologies dans les milieux de travail (Schnapper, 1997) ou encore de l'accroissement de la population active consécutif à l'effet cumulé du *baby-boom* et de l'entrée des femmes sur le marché du travail (Yerochewski, 1995).

Depuis la fin des années quatre-vingt, ce processus de marginalisation et d'exclusion d'une frange de la population s'accroît. Alors que le produit national brut des pays industrialisés continue de croître, le taux de chômage augmente et, avec lui, la proportion des exclus de la croissance (Laville, 1994; Yerochewski, 1995). Devant l'incapacité des gouvernements à endiguer durablement ce phénomène, la « gestion » de l'exclusion socioéconomique est tacitement transposée dans le champ des pratiques sociales (Guienne, 1990; Jamet, 1995). Cette prise en charge a revêtu différentes formes selon la perspective adoptée par ceux qui conçoivent les programmes. La longue liste des « mesures pour l'emploi » mises en place dans la plupart des pays industrialisés illustre l'importance qui a été prioritairement accordée à la réduction du coût du travail en tant qu'outil principal de traitement du chômage de longue durée (Yerochewski, 1995). On a également abordé la question de l'exclusion socioéconomique sous l'angle de l'ajustement entre le profil professionnel des demandeurs d'emploi et les caractéristiques du marché du travail. Cette approche a contribué directement à la multiplication des programmes d'employabilité destinés à améliorer les compétences des demandeurs d'emploi tout en diminuant les coûts de l'assurance chômage (Gueron et Pauly, 1991). Toutefois, l'efficacité de ces mesures demeure relative et nombreux sont ceux qui réclament une approche différente de l'exclusion en questionnant notamment les fondements du système actuel de distribution du travail (Carton, 1995; Laville, 1994). C'est dans ce courant de remise en question des règles qui régissent le marché du travail que s'inscrit le modèle d'intervention centré sur le pouvoir d'agir.

1.1 L'exclusion socioéconomique du point de vue du pouvoir d'agir

Le point de vue que privilégie la perspective du pouvoir d'agir consiste dans un premier temps à identifier les enjeux en présence en distinguant deux catégories d'acteurs : les personnes aux prises avec la situation et celles qui ne le sont pas. Cette distinction repose sur l'importance accordée à l'expertise expérientielle tant au niveau de la définition du problème que dans la mise au point des solutions (Le Bossé, 1999). Dans le cas présent, cette distinction

conduit à considérer séparément les enjeux du point de vue des personnes en situation d'exclusion et du point de vue des autres acteurs sociaux. Ces derniers peuvent être regroupés sous le vocable générique «d'intervenants», même s'il est clair que tous ne sont pas des acteurs directs et que les actions des uns et des autres se situent à des niveaux d'analyse différents.

1.2 Le point de vue des intervenants

Indépendamment des orientations politiques des dirigeants, l'exclusion socioéconomique constitue un important problème pour les gouvernements locaux, régionaux et nationaux. Problème économique, puisque les ressources drainées pour la prise en charge des exclus constituent une ponction importante dans le budget de l'État (Gueron et Pauly, 1991). Problème social, puisqu'une large majorité des problèmes sociaux sont directement engendrés par la pauvreté et le retrait social qui accompagnent l'exclusion socioéconomique (Bouchard, 1991; Guienne, 1990; Schnapper, 1997). Problème politique, car tout gouvernement démocratique doit rendre des comptes sur ses politiques à l'égard des exclus et intégrer des propositions concrètes dans ce domaine s'il souhaite être reporté au pouvoir. Problème philosophique enfin, puisque la persistance de cette exclusion au sein des sociétés démocratiques ébranle directement les idéaux républicains sur lesquels repose la légitimité des sociétés occidentales (Eme, 1995).

Tous les intervenants qui œuvrent à enrayer l'exclusion sociale ont donc le dénominateur commun de considérer cette réalité comme un «problème» (Lenice, 1995). Toutefois, la définition de la nature de ce problème et des solutions qui devraient être appliquées dépend directement de la primauté qu'on accorde à l'une ou à l'autre des dimensions de l'exclusion socioéconomique ainsi que des valeurs collectives et individuelles auxquelles on s'identifie. En effet, bien que l'exclusion socioéconomique soit explicitement reconnue comme une réalité complexe, les interventions ont tendance à se concentrer principalement sur une dimension spécifique (Perret, 1994).

Ainsi, l'accent mis sur la dimension économique pourra conduire à proposer des mesures globales à long terme qui tenteront d'éliminer les obstacles à la croissance et à la montée du chômage de longue durée. Les enjeux principaux de la lutte contre l'exclusion socioéconomique seront concentrés autour de l'amélioration d'un ensemble d'indicateurs socioéconomiques (pourcentage des sans-emplois, indices de croissance de l'économie, balance commerciale,

etc.) Les solutions privilégiées pourront varier en fonction du cadre idéologique (plus ou moins libéral) auquel se référeront ces intervenants. Pour les acteurs économiques, le problème de l'exclusion socioéconomique aura donc tendance à se présenter prioritairement sous l'apparence d'un tableau d'indicateurs de performance. Les variations observées seront généralement analysées en termes de « flux » et de « stocks » (Jamet, 1995).

Si l'accent est plutôt mis sur la dimension sociale du problème, les propositions d'interventions auront plus tendance à porter sur des mesures plus directes et plus contextuelles, ces mesures tenteront de prévenir les risques d'explosion sociale tout en développant des solutions locales éventuellement exportables (Eme, 1995; Guienne, 1990; Lenice, 1995; Yerochewski, 1995). Les enjeux principaux de la lutte contre ce phénomène seront concentrés autour d'indicateurs reliés à la disparité entre la disponibilité et les besoins de ressources (mise en place de mesures de soutien financier, offre de services de formation, développement de programmes d'employabilité, initiatives de développement local, etc.) Les mesures proposées pourront varier en fonction du cadre théorique d'intervention (plus ou moins centré sur les facteurs individuels ou collectifs) sur lequel s'appuieront ces intervenants. Pour les acteurs sociaux, le problème de l'exclusion socioéconomique aura donc tendance à se présenter sous l'apparence d'un bilan entre les besoins identifiés dans la population exclue et les services disponibles. Les variations observées seront généralement analysées en termes de « besoins » et de « ressources » (Breton, 1994a; Doucet et Favreau, 1991; Lee, 1994; Sarason, 1981).

L'accent mis sur la dimension politique du problème pourra conduire à débattre des orientations générales susceptibles d'augmenter l'efficacité des mesures (économiques et sociales) en les coordonnant au sein d'un plan d'ensemble. Les enjeux principaux de la lutte contre ce phénomène se regrouperont autour des principes qui devront guider la répartition des ressources et la mise en place des politiques (Perret, 1994). Les mesures proposées pourront varier en fonction du projet de société porté par les élus. Pour les acteurs politiques, le problème de l'exclusion socioéconomique aura donc tendance à se présenter sous l'apparence d'un programme d'action à mener au cours d'un mandat. Les variations observées seront généralement analysées en termes « d'accomplissements » et de « défis pour l'avenir ».

Enfin, l'accent mis sur la dimension philosophique du problème conduira éventuellement à proposer un regard critique sur l'évolution des sociétés occi-

dentales qui génèrent l'exclusion socioéconomique. Les enjeux principaux concernent la défense des idéaux qui sont à la base des sociétés démocratiques (Newbrough, 1992). Les axes de réforme proposés pourront varier en fonction des traditions « philosophiques » dont se réclameront les auteurs. Pour les acteurs théoriques, le problème de l'exclusion socioéconomique aura donc tendance à se présenter sous l'apparence d'une démarche d'analyse et d'anticipation de l'évolution des sociétés occidentales. Les variations observées seront généralement analysées en termes des « courants de pensée » et de « perspectives » (Schnapper, 1997).

Cette rapide articulation des points de vue potentiellement en présence permet de souligner concrètement que l'exclusion économique peut receler des enjeux très différents, mais théoriquement complémentaires, pour des acteurs très diversifiés. De plus, ces intervenants sont également susceptibles d'avoir une expérience très différente de l'exclusion puisque celle-ci prendra des formes plus ou moins abstraites dans leur réalité quotidienne². Dès lors, une question se pose : « Quelle est la réalité tangible à laquelle renvoie la notion d'exclusion ? » Autour de quelle situation concrète ces intervenants peuvent-ils conjuguer leurs efforts ? S'agit-il du chômage ? De l'analphabétisme ? De l'itinérance ? De toutes ces réalités à la fois ? Du point de vue de l'intervention en général, cette question est essentielle. En effet, en l'absence de la désignation d'une réalité précise, quelle cible de changement sera privilégiée et en fonction de quelle variable ? De plus, du point de vue du pouvoir d'agir, cette question est encore plus centrale, car les solutions envisageables risquent d'être fort différentes selon qu'on tente de soutenir les démarches d'une personne itinérante, d'un cadre de cinquante ans mis à pied, d'un village de région éloignée ou d'un jeune décrocheur. Sans vouloir ouvrir ici le débat sur la pertinence théorique de cette notion d'exclusion³, force est de constater que du point de vue de l'intervention, ce terme générique conduit à regrouper des réalités potentiellement fort différentes (Castel, 1994). Il importe donc de s'interroger sur les caractéristiques potentiellement communes du vécu des personnes dites « exclues » afin d'identifier une éventuelle problématique unique. En relation avec la perspective du pouvoir d'agir, cette étape apparaît incontournable à

2 Comme le souligne Benoît (1995), l'analyse et le traitement des réalités liées à l'exclusion dépendent également du degré de proximité entre l'intervenant et les personnes concernées. Cette règle est tellement vérifiée qu'on l'utilise aujourd'hui pour favoriser la réintégration des chômeurs de longue durée en créant des occasions de rencontre entre les personnes concernées et les différents acteurs impliqués dans le processus d'insertion (administrateurs des programmes, employeurs, leaders locaux, etc.).

3 Voir notamment Jamet, 1995, Castel, 1994 pour une discussion sur la notion d'exclus.

plus d'un titre. D'une part, l'étude du point de vue des personnes concernées permet d'avoir accès à une définition du problème qui provient de ceux qui font quotidiennement l'expérience de l'exclusion. D'autre part, une telle démarche permet d'identifier plus précisément les cibles de changement qu'elles privilégient.

1.3 Le point de vue des personnes concernées

Lorsqu'on accède aux descriptions que ceux qu'on regroupe sous le terme « exclus » (travailleurs précaires, chômeurs de longue durée, immigrants en difficulté d'intégration, itinérants, etc.) se font de leur réalité quotidienne, on est rapidement amené à constater la spécificité de leur point de vue par rapport à ceux des autres catégories d'acteurs. Leurs préoccupations sont essentiellement centrées sur leurs conditions de vie quotidiennes en lien avec leurs aspirations personnelles (Archambault et Sormany, 1996; Passal, 1995; Proulx, 1997). Selon eux, les enjeux principaux du vécu associé à l'exclusion économique se concentrent autour de la satisfaction des besoins matériels (hébergement, subsistance, etc.), psychologiques (estime de soi, sentiment de compétence personnelle, formation de l'identité, etc.) et sociaux (besoin d'appartenance, de reconnaissance sociale, etc.). L'importance de ces enjeux dépasse largement la seule question de l'exclusion pour s'étendre à l'ensemble des enjeux de la vie (Boutinet, 1995; Houde, 1991). Étant donné que ces aspirations ne diffèrent pas de celles du commun des mortels, il apparaît que le fait d'être chômeur, travailleur précaire ou itinérant est avant tout un problème dans la mesure où cette situation constitue un obstacle majeur à la satisfaction des aspirations fondamentales des individus. L'absence de revenus signifie concrètement une réduction brutale des possibilités de développement personnel et collectif. Ceci est d'autant plus vrai que nos sociétés occidentales n'offrent à peu près plus d'alternative de développement en dehors d'une participation active à la vie socioéconomique (Billiard, 1993, Castel, 1994; Dereymez, 1995). Même s'il n'existe pas forcément d'équivalence fonctionnelle entre la satisfaction de ces aspirations et l'accès à une activité rémunérée⁴, la valorisation quasi hégémonique de l'emploi rémunéré comme mode de socialisation des adultes a progressivement conduit à assimiler la fonction développementale de l'activité professionnelle à sa fonction marchande (Billiard,

4 À cet égard, l'exemple des responsables de familles monoparentales pour qui le retour sur le marché du travail s'avère souvent plus coûteux que le fait de bénéficier d'une aide de derniers recours est assez édifiant (Ozawa, 1994; Passal, 1995; Proulx, 1997).

1993; Dereymez, 1995; Gorz, 1988). Aujourd'hui, la valeur personnelle des individus ou des collectivités auxquelles ils appartiennent est implicitement évaluée à la hauteur de leur capacité de production (Boutinet, 1995; Gorz, 1988). Cet amalgame est d'ailleurs de plus en plus dénoncé comme un facteur aggravant de la crise engendrée par la diminution structurelle des possibilités d'intégration socioéconomique (Gorz, 1988; Schnapper, 1997).

Cet arrêt brutal des occasions concrètes d'épanouissement a également un effet régressif à long terme. En matière développementale, quand on ne progresse pas, on recule (Houde, 1991). C'est là un des effets les plus pervers du fait de ne pouvoir participer à la vie socioéconomique. Plus la période de retrait est importante plus le potentiel de compétences se désagrège, au point où certaines personnes peuvent être perçues comme peu réintégrables tellement le déficit de compétences participatives semble important (Castel, 1994). Il en est de même pour les collectivités dont l'autonomie économique est restreinte (ex. : villages de régions éloignées, communautés autochtones entièrement dépendantes des subsides de l'État, etc.). Incapables de se projeter dans un avenir meilleur, les individus comme les collectivités perdent leurs forces vives et leur capacité à entreprendre. Comme nous le verrons plus loin, cette apparente atrophie n'est toutefois pas inéluctable et la mise à disposition de possibilités concrètes pour se « reprendre en main » constitue un moyen efficace de recouvrement et de développement des compétences antérieures (Lee, 1994; Lindsay, 1994; Mullender et Ward, 1994; Rappaport, 1987).

Cette perte manifeste de compétences a un effet très pervers pour ceux qu'on souhaite aider, car elle est souvent perçue par les intervenants comme la cause unique ou principale de leurs difficultés d'intégration. C'est donc souvent au nom de ces difficultés personnelles que ces personnes reçoivent de l'aide et non en raison des obstacles développementaux qu'elles ont à affronter (Biarnés, 1998; Castel, 1994). Lorsqu'elle n'est pas complètement ignorée par les concepteurs de l'intervention, la situation qui a contribué à la désagrégation des compétences individuelles est reléguée au second plan. Il se produit alors une assimilation plus ou moins explicite entre ce que vit la personne et ce qu'elle est. Tout se passe comme si la seconde caractéristique suffisait à expliquer la présence de la première (Castel, 1994; Lee, 1994; Lord et Dufort, 1996; Rousseau, 1993; Sarason, 1981). Du point de vue des personnes concernées, une telle stigmatisation des caractéristiques personnelles crée une sorte de « prescription d'insertion » à laquelle correspond une demande précise de performance d'intégration individuelle, et ce, indépendamment du contexte socioéconomi-

que ambiant (Biarnés, 1998). Or, l'éclatement des structures traditionnelles d'intégration par le travail modifie brutalement les données de cette prescription. Devant la raréfaction des occasions d'insertion, les demandeurs d'emploi se retrouvent dans l'impossibilité concrète d'obtenir la reconnaissance personnelle et sociale à laquelle ils aspirent. Là où ils recherchent le témoignage de leur propre dignité, ils ne trouvent souvent que condescendance et paternalisme (Church, 1996; Jamet, 1995; Lenice, 1995). L'expérience de l'aliénation prend alors place au fur et à mesure que s'éloigne les possibilités d'intégration (Lord et Dufort, 1996; Schnapper, 1997).

L'insistance des intervenants et des interventions sur les caractéristiques individuelles occulte le rôle central des forces sociales dans la genèse des difficultés qu'éprouvent les demandeurs d'emploi (Benoît, 1995; Leclerc, Comeau et Maranda, 1996). Ce faisant, elle fait reposer plus ou moins explicitement l'entière responsabilité du problème et de sa solution sur les épaules de ceux qui sont aux prises avec la situation à l'étude⁵. Comme le souligne Benoît (1995), cette mise en demeure individuelle s'explique souvent par l'angoisse vécue par les intervenants et les responsables des institutions quant à leur impuissance à endiguer les forces socioéconomiques responsables de la désagrégation et de la transformation du marché du travail. Devant cette impuissance, on a tendance à soupçonner celui qui subit la situation de ne pas tout faire pour s'en sortir. Ces soupçons sont intériorisés par les individus qui développent un sentiment de culpabilité et perdent du même coup une part de leur confiance en eux-mêmes (Benoît, 1995; Lenice, 1995). Si cette stigmatisation individuelle a perdu de sa force depuis que le chômage touche toutes les catégories d'individus, y compris les cadres, nombreux sont ceux qui vivent encore quotidiennement cette forme de stigmatisation sociale qui caractérise ce que Schnapper (1997) appelle «le chômage total».

Placées devant l'impossibilité de répondre à leurs aspirations les plus fondamentales, victimes de l'opprobre de l'opinion publique, les personnes concernées doivent également faire face à une dévalorisation constante par le biais du jargon professionnel utilisé pour les identifier. Le recours à une terminologie négativiste et prescriptive constitue une source importante de difficultés supplémentaires pour ceux qui se retrouvent décrochés de la vie socioéconomique de leur milieu. Ainsi, dire d'un chômeur qu'il fait partie d'une popu-

5 Cette situation paradoxale est connue depuis plusieurs années sous le nom de «double-victimisation» (*victim blaming*, voir Ryan, 1971).

lation «inactive» – quand on ne lui dit pas carrément qu’il est inactif – ne reflète ni son expérience quotidienne (la recherche d’emploi est une activité particulièrement exigeante) ni sa situation concrète (le chômage n’équivaut pas à la fin de toute contribution sociale). Par contre, une telle expression charrie avec elle tout le poids de la prescription collective et contribue directement à maintenir les personnes dans un statut dévalorisant. L’extrait suivant tiré du propos de Benoît (1995) illustre de façon éloquente l’univers caractérisé par l’échec dans lequel les demandeurs d’emploi sont cantonnés.

Face au chômage, un étrange paradoxe s’insinue dans les têtes. En situation d’emploi, l’individu est considéré, n’est-il pas une ressource humaine? Considéré de ce seul fait. Autonome, il est à la fois spectateur, acteur, consommateur, citoyen : toujours plus. Sans emploi, l’individu devient presque suspect. Sommé de trouver un emploi, il est cantonné à cette seule épreuve. Devenu dépendant – au moins de la solidarité – il perdrait ainsi, au passage, ses divers statuts : toujours moins (p. 184).

Du point de vue de l’effort important à fournir pour reprendre sa place dans la vie socioéconomique, ce type de terminologie est à la fois inutile et néfaste⁶. Dès lors, on comprend que les demandeurs d’emploi qui prennent la parole dénoncent le recours au jargon professionnel qui les cantonne dans l’échec (Jamet, 1995; Lenice, 1995; Passal, 1995). Comme le souligne Benoît (1995), «ne pas avoir d’emploi, ce n’est pas être inexistant. Perdre son emploi, ce n’est pas tout perdre» (p. 183).

Bien au contraire, c’est en capitalisant sur les forces inhérentes des personnes marginalisées qu’on augmente leur capacité à prendre leur avenir en main (Breton 1994b; Jamet, 1995; Lee, 1994; Lindsay, 1994). D’ailleurs, nombreux sont les intervenants qui rapportent leur étonnement devant le courage et la ténacité de ces personnes devant des conditions de vie adverses qui durent parfois depuis de nombreuses années. Ce potentiel individuel est d’autant plus important que les intervenants en question se montrent capables de voir en eux autre chose que des «exclus» en mal d’intégration (Biarnés, 1998). Diminuées et souvent meurtries par des événements extrêmement éprouvants, ces

6 Dans d’autres domaines d’exclusion (ex. : santé mentale), l’effet stigmatisant du jargon professionnel a conduit à des dénonciations virulentes et les personnes concernées réclament ouvertement le droit de se nommer et de se définir en dehors de toute référence nosographique (Church, 1996; Melville-Whyte, 1996). Mais, comme le soulignent plusieurs auteurs, les sans-emplois vivent le plus souvent leur situation de façon solitaire et rares sont ceux qui se regroupent pour défendre leurs droits et leur point de vue (Passal, 1995; Perret, 1994; Schnapper, 1997).

personnes possèdent une grande force d'initiative pour un peu qu'on reconnaisse ouvertement leur valeur intrinsèque et qu'on mette à leur disposition les moyens de faire face aux conséquences des transformations macroéconomiques. Il faut donc développer une démarche d'intervention entièrement tournée vers le soutien et le développement de ce potentiel d'initiative personnel et collectif. C'est en contribuant à redonner le contrôle aux personnes concernées sur leur destinée qu'on verra émerger des initiatives locales, régionales et nationales susceptibles d'introduire un changement durable dans la structure actuelle de division et de distribution des outils d'intégration socioéconomique. Pour ce faire, il est impératif de développer une démarche d'intervention qui dépasse les logiques d'assistance palliatives ou d'intégration coercitives et qui replace la personne au cœur des processus décisionnels. C'est là la finalité d'une intervention centrée sur le pouvoir d'agir.

2. L'intervention centrée sur le pouvoir d'agir : promouvoir la participation socioéconomique

Replacée dans la perspective d'une intervention centrée sur le développement du pouvoir d'agir, la notion d'exclusion socioéconomique s'avère peu utile. Tout d'abord, cette notion fait référence à un ensemble de réalités hétéroclites qui varient avec les époques (Castel, 1994; Jamet, 1995) et dont l'existence remonte à plusieurs siècles (Mercier-Josa, 1986). Conséquemment, il est très difficile d'y rattacher des critères de changement précis. Par ailleurs, une des caractéristiques de l'approche centrée sur le pouvoir d'agir consiste à ne traiter des réalités abstraites que dans le contexte particulier de leurs manifestations (Foster-Fishman, Salem, Chibnall, Legler et Yapchai, 1998; Zimmerman, 1990). En ce sens, l'intervenant travaille toujours avec des individus en contexte aux prises avec une situation qui s'avère difficilement réductible à une problématique générale⁷. Enfin et peut-être surtout, la notion d'exclusion procède d'une terminologie négativiste qui conduit à appréhender la réalité des personnes concernées à partir de leurs déficits (ce qui fait qu'elles sont exclues) et non sur la base de leurs compétences (ce qui fait qu'elles peuvent être incluses) (Biarnés, 1998). L'effet démobilisateur de cette terminologie s'appuie aujourd'hui sur une documentation scientifique abondante (Benôit, 1995; Lenice, 1995; Kreidler et Burns, 1990; Lord et Dufort, 1996; Wilson, 1996). Sans verser

7 Si cette problématique peut être utile pour favoriser la conscientisation des personnes qu'on souhaite accompagner, elle devient rapidement trop générale lorsqu'on aborde la question concrète du changement visé.

dans les litotes du langage politiquement correct (Jamet, 1995), il apparaît nécessaire de rechercher une formulation plus compatible avec les aspirations de ceux qu'on veut «sortir de l'exclusion».

Une des caractéristiques communes des personnes aux prises avec des difficultés d'intégration socioéconomique consiste à centrer leur revendication sur les changements souhaités plutôt que sur l'analyse des causes de leur situation actuelle (Archambault et Sormany, 1996; Biarnés, 1998; Church, 1996; Jamet, 1995; Passal, 1995; René, 1995). Il est clair que la définition de ces changements profite grandement d'une analyse approfondie des tenants et aboutissants de la situation qui fait problème (Breton, 1994a; Mullender et Ward, 1994). Toutefois, instituer cette analyse en préalable revient ni plus ni moins à reproduire la pratique habituelle qui consiste à définir la réalité à l'étude en lieu et place des individus qui en font l'expérience. On voit ici comment les démarches les plus progressistes dans leur intentions peuvent aboutir au renforcement de méthodes régressives du point de vue du pouvoir d'agir des individus.

L'accompagnement des personnes socioéconomiquement exclues mené dans le but de développer leur pouvoir d'agir doit se définir essentiellement à partir de la cible de changement qu'elles priorisent. Or, quelle est la cible la plus commune que ces personnes identifient? Ni fléau impersonnel ni manifestation de carences individuelles, ce qu'on nomme «exclusion socioéconomique» est le plus souvent présenté sous l'angle d'une situation incapacitante qui entrave les possibilités d'intégration de tout un chacun. C'est sur la base de cette revendication concrète qu'il faut appréhender les situations telles que le chômage, la précarité ou l'itinérance. Si ces situations nécessitent des changements, c'est d'abord et avant tout parce qu'elles restreignent concrètement les aspirations et les possibilités de développement personnel et collectif. Dans ce contexte, le renforcement du pouvoir d'agir doit prendre la forme d'une démarche de soutien et de développement des capacités concrètes d'accès à une forme d'intégration socioéconomique compatible avec ces aspirations.

Puisque ces occasions d'intégration ne sont pas également distribuées (Castel, 1994, 1998; Eme, 1995; Kretzmann et McKnight, 1993), il faut simultanément agir sur le plan des conditions structurelles et individuelles d'intégration. Les questions du revenu universel, du partage du temps de travail ou encore du développement économique alternatif représentent autant de voies de changement structurel dans lesquelles l'intervenant centré sur le pouvoir d'agir peut utilement s'engager. Dans le même temps, la mise au point d'interventions

centrées sur les forces des personnes, ce que Biarnés (1998) appelle leur « culture d'expérience », ainsi que sur la mise en commun de ces compétences constitue l'autre volet incontournable du développement du pouvoir d'agir.

De notre point de vue, c'est autour de l'idée de « pouvoir de participation socioéconomique » qu'une telle modalité d'intervention peut le mieux s'articuler. D'abord parce que le changement collectif et individuel qu'elle suppose nécessite que soient rétablies les conditions d'affirmation d'un pouvoir personnel (ex. : estime de soi, renforcement des compétences, etc.) et communautaire (ex. : possibilités d'orientation des ressources en fonction des priorités locales ou autres, etc.). Ensuite parce que la notion de participation socioéconomique inclut un concept d'intégration potentiellement plus souple que la seule notion d'emploi. Elle élargit la conception traditionnelle d'intégration par le travail pour y adjoindre des formes variées de contributions ajustées aux besoins des milieux et des personnes⁸. Dès lors, il devient possible de placer sur un même plan la contribution du salarié, celle du musicien de métro, de la mère au foyer ou du cadre bénévole à la retraite. La différence de statut ne devient plus un critère de discrimination dès lors que la nature du processus devient commune à tous. Enfin, parce que la participation socioéconomique constitue la cible de changement implicitement visée par l'idée d'exclusion. Que signifie en effet « lutter contre l'exclusion », sinon favoriser la participation du plus grand nombre ?

Bien entendu, l'intervention centrée sur le renforcement du pouvoir de participation socioéconomique ne se résume pas à une modification conceptuelle des réalités identifiées à l'exclusion socioéconomique. Une telle approche implique des modifications précises dans la pratique quotidienne auprès des populations concernées. Ces modifications découlent directement des trois axes de pratiques issus du cadre paradigmatique propre à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir (Le Bossé, 1998). Comme on va le voir, elles ont des incidences très concrètes sur la façon d'appréhender et d'appliquer les programmes existants et sur les critères à prendre en compte lors de la mise au point de nouveaux programmes.

8 Ceci, sans pour autant évacuer l'impératif d'autonomie socioéconomique. Il ne s'agit pas d'une forme de légitimation des statuts d'emploi hybrides apparus au cours des dernières décennies (stages d'insertion en tout genre, emplois temporaires subventionnés, etc.).

3. Les personnes qui supportent le changement

3.1 Déterminer l'origine et la nature de la demande de changement

Dans le domaine de l'intégration socioéconomique, la plupart des programmes ont un contenu prescriptif⁹ relativement important (Dechêne, 1994; Evans, 1995; Mead, 1990). Les initiatives sont généralement financées et mises en place dans une perspective de réduction des coûts de prise en charge des personnes dites «inactives». Du point de vue de l'intervention centrée sur le renforcement du pouvoir de participation socioéconomique, la dimension prescriptive du mandat n'est pas nécessaire. Cette approche est beaucoup plus compatible avec des initiatives de prise en charge collectives, comme dans le cas du développement économique local (Ninacs, 1995; Papineau et Kiely, 1996), que dans le cadre de certains programmes dits «d'employabilité» dans lesquels la participation est obligatoire sous peine de sanction monétaire (Gueron et Pauly, 1991; Mead, 1990). Entre ces deux extrêmes, il existe toute une panoplie de programmes dont le contenu prescriptif varie en fonction des objectifs du bailleur de fonds, du cadre conceptuel sur lequel repose le programme et de l'autonomie accordée aux intervenants chargés de l'appliquer. Quelle que soit la proportion du contenu prescriptif du programme, il est essentiel qu'un intervenant intéressé à soutenir et à renforcer le pouvoir de participation socioéconomique des participants établisse explicitement la nature de ces prescriptions. Cela implique bien sûr les prescriptions factuelles (ex. : type de présence requis, durée de la formation, mode d'intervention retenu, etc.), mais aussi les prescriptions conceptuelles et idéologiques (les prémisses sur lesquelles repose le programme, les enjeux auxquels il s'adresse et ceux qu'il ignore, etc.). Donner ainsi «l'heure juste» constitue une façon très concrète de soutenir le pouvoir de participation socioéconomique des participants. En effet, une telle clarification renforce la capacité des personnes à exercer leur esprit critique relativement à la façon dont on comprend leur situation. Cette démarche n'étant pas dépendante de la nature du programme, est elle immédiatement accessible à tous les intervenants, quel que soit le mandat qui leur est confié.

9 La notion de «contenu prescriptif» dans les programmes d'intégration socioéconomique renvoie ici aux éléments de l'intervention qui ne peuvent faire l'objet d'une négociation avec les participants. Ces éléments ne sont pas toujours évitables, car ils sont souvent liés à l'obtention des ressources nécessaires à la poursuite de l'intervention. Dans certains contextes, ils peuvent même se révéler nécessaires pour permettre la mise en place d'une démarche collective (ex. : obligation de participer à des activités de groupe).

3.2 Savoir conjuguer expertise professionnelle et expertise expérientielle

Par définition, un programme centré sur le renforcement du pouvoir de participation socioéconomique repose sur la reconnaissance de l'expertise des participants en ce qui concerne la définition de leurs besoins et des solutions qui sont compatibles. Ainsi, un projet de développement local a d'autant plus de chance de réussir que les participants sont impliqués à toutes les étapes de la conception du projet, y compris et surtout dans sa formulation initiale (Ninacs, 1997). À l'opposé, une initiative identique dans laquelle les participants sont confinés à un rôle de « bénéficiaire » d'une démarche entreprise par d'autres (même au nom d'idéaux très nobles) risque d'éprouver des difficultés importantes quant à la « motivation » des participants. On risque alors d'attribuer un éventuel échec aux déficiences des candidats. Ce faisant, une initiative qui, à l'origine, vise à venir en aide aux participants peut en arriver à alimenter les préjugés à leur égard.

La reconnaissance de l'expertise expérientielle des participants à un programme dépend beaucoup de ses propres conceptions. Plusieurs intervenants qui appliquent cette approche signalent qu'elle suppose une mise en question très exigeante des fondements de sa pratique et de son propre rapport à ce que Breton appelle le « monopole professionnel » (Breton, 1994a; Delgado-Gaitan, 1991; Lee, 1994; Mason et Boutilier, 1996; Staub-Bernasconi, 1991). Toutefois, la reconnaissance de l'expertise expérientielle ne doit pas se faire au détriment de l'expertise professionnelle. Cette dernière est importante à plusieurs niveaux. Elle permet, tout d'abord, de déterminer la nature des outils compatibles avec les objectifs des participants. Elle permet aussi d'accompagner le processus de prise en charge du groupe tant que celui-ci estime en avoir besoin. Enfin, c'est l'intervenant professionnel qui, au début, a la responsabilité des transferts de connaissances techniques nécessaires à la réalisation du projet individuel ou collectif. En fait, l'intervention fondée sur le pouvoir d'agir repose sur une conception synergique du partage du pouvoir (Riger, 1993). Les deux formes d'expertise sont considérées comme essentielles à la conduite de l'intervention. Il faut donc harmoniser l'utilisation de ces deux sources de connaissances tout au long de l'intervention. Il s'agit là d'un des défis importants auxquels l'intervenant est confronté, car une telle harmonisation qui n'est jamais définitive exige beaucoup de souplesse (Kahn, 1994).

3.3 Impliquer les personnes concernées dans la définition du changement visé

Même si l'intervenant est convaincu de la pertinence de l'implication des participants aux processus décisionnels, cela peut se révéler particulièrement ardu lorsqu'il s'agit d'un contexte de pratique plutôt rigide. La démarche de prise en charge collective est un processus qui exige du temps (Ninacs, 1997). Elle peut même sembler incompatible avec les objectifs de certains bailleurs de fonds. Pour un grand nombre des programmes actuels centrés sur le renforcement de l'employabilité des participants, une approche qui implique la réalisation de consensus avec les participants peut aussi paraître contreproductive. Cette perception est compréhensible dans la mesure où l'objectif déclaré de ces programmes est sensiblement différent de l'idée de renforcement du pouvoir de participation socioéconomique. D'un autre côté, le simple fait d'introduire une forme limitée (mais réelle) de contribution des participants aux processus de décision constitue une voie concrète de promotion du pouvoir de participation de ces derniers. Ainsi, un intervenant chargé de former des participants aux techniques de recherche d'emploi peut faire en sorte que ces derniers exercent le plus de pouvoir possible sur le déroulement de la formation, les modes d'évaluation de la performance, etc. Concernant le renforcement du pouvoir de participation socioéconomique, tous les gains possibles sont souhaitables. Il faut toutefois reconnaître que cet aménagement du programme n'offre que des possibilités limitées. Pour cette raison, il importe que l'ensemble de ceux qui s'intéressent à cette approche travaillent de concert à la mise sur pied de programmes plus explicitement compatibles avec le renforcement du pouvoir de participation socioéconomique.

3.4 Impliquer les personnes concernées à tous les niveaux de responsabilités

L'expertise expérientielle des demandeurs d'emploi, des itinérants ou des décrocheurs représente un important réservoir de compétences qu'on a souvent tendance à négliger ou à dévaloriser (Passal, 1995). Or, si elle est parfois utilisée dans certains programmes qui tiennent explicitement compte du potentiel d'entraide entre les participants (Leclerc *et al.*, 1996), il est rare qu'on aille jusqu'à confier des responsabilités aux participants sur la base de leurs compétences. Pourtant, ce passage du simple «partage» à la prise en charge d'une «intervention» (ex. : prise en charge de tout ou partie de la session de formation) correspond à un outil important de renforcement du pouvoir de participation. Plus généralement, toute initiative qui permet aux participants de pren-

dre en charge une partie des changements qu'ils proposent constitue un axe de pratique qui est utilisable dans tous les contextes d'intervention. Idéalement, une intervention destinée au renforcement du pouvoir de participation socio-économique devrait viser la prise en charge progressive de l'ensemble de l'initiative par les participants. Toutefois, tout progrès en ce sens est une forme de contribution concrète au renforcement de la participation des personnes concernées.

3.5 Mettre en commun les ressources disponibles

Il ne faut jamais perdre de vue que la prise en charge des initiatives d'intégration socioéconomique n'aboutit à un progrès que dans la mesure où les individus disposent des ressources nécessaires pour atteindre leur objectif. Contrairement à certaines façons de comprendre la notion d'*empowerment*¹⁰, le renforcement du pouvoir d'agir ne peut s'accompagner d'une diminution des ressources investies dans les programmes. En effet, cette approche repose sur la centralité de l'expertise expérientielle des personnes concernées dans le traitement des problèmes sociaux. Selon cette perspective, les investissements collectifs nécessaires seront d'autant mieux utilisés que les initiatives seront guidées et portées par ceux pour qui elles sont développées. Si une réduction des coûts à long terme peut être envisagée, c'est en raison de l'efficacité anticipée de ce type de programme. Toute idée de retrait à court et à moyen terme des ressources investies est peu compatible avec l'objectif poursuivi dans ce genre d'initiative. Au lieu d'une réduction, c'est d'une redistribution des ressources dont il est question.

Pour reprendre l'exemple utilisé plus haut, le fait de transférer des responsabilités aux participants peut se révéler néfaste pour ces derniers si ce transfert ne comprend pas les ressources (matériel, locaux, disponibilité des intervenants, etc.) nécessaires aux changements anticipés. La prise en charge de l'intégration socioéconomique par les personnes concernées ne coûte pas forcément moins cher, mais elle risque de déboucher sur des solutions plus viables et plus durables. Comme la gestion des ressources équivaut également à une source importante de renforcement du pouvoir de participation socioéconomique, il est possible d'encourager ce processus selon les possibilités offertes

10 Ninacs (1997) souligne l'existence de cette conception qu'il nomme «l'auto-empowerment» qui repose sur l'idée que si les personnes possèdent les capacités nécessaires de s'en sortir par elles-mêmes, il n'est pas nécessaire de leur fournir des ressources.

par son contexte de pratique. Le transfert de la gestion d'un budget, d'une banque de personnes-ressources ou encore de l'utilisation des locaux constitue un outil supplémentaire à la disposition de l'intervenant pour contribuer concrètement au renforcement de la participation socioéconomique de ceux qu'il tente d'aider.

3.6 S'engager auprès des populations exclues et marginalisées

Parmi toutes les catégories de population qui sont actuellement aux prises avec des situations incapacitantes du point de vue de l'intégration socioéconomique, toutes ne disposent pas d'un accès comparable aux ressources nécessaires au développement de leur participation socioéconomique. Dans la perspective du renforcement du pouvoir de participation socioéconomique, les ressources d'intervention devraient être prioritairement orientées vers les personnes dont l'accès aux ressources est plus aléatoire. Cette option repose sur l'une des prémisses de cette approche qui veut que les ressources sont inégalement distribuées entre les personnes, et que cette inégalité fait en sorte que plus on a de ressources personnelles et collectives plus on est en mesure d'en acquérir. Inversement, moins on dispose de ces ressources moins on y a accès. Ainsi, dans le domaine des programmes à vocation socioéconomique, on observe parfois une tendance à privilégier les candidats les plus proches de l'objectif d'intégration au détriment de ceux pour qui les étapes à franchir sont plus nombreuses (Gueron et Pauly, 1991). Ce phénomène s'explique par le fait que les organismes qui appliquent les programmes sont souvent évalués sur la base du nombre de personnes effectivement en emploi à la fin de l'intervention (Dechêne, 1994; Leclerc *et al.*, 1996). Comme le financement de ces initiatives est lié à l'évaluation de leur performance, le placement en emploi des prestataires devient parfois une véritable obsession pour les organismes au détriment d'autres indicateurs potentiellement pertinents, mais peu pris en compte par l'évaluation (Hardina, 1994; Miller, 1989). Dans un tel contexte, on comprend que les participants pour lesquels on consacre le plus d'efforts soient ceux qui sont perçus comme les plus «intégrables». Si, d'un point de vue préventif, cette option est cohérente (éviter les périodes prolongées de retrait socioéconomique), elle illustre également l'effet pervers que cela peut entraîner pour ceux dont le pouvoir de participation socioéconomique est au plus bas.

Une intervention explicitement destinée à renforcer la participation socio-économique doit cibler prioritairement les personnes pour qui l'atteinte de cet objectif représente un plus grand défi. Cette option devrait se traduire à la fois dans les objectifs des programmes et dans les choix réalisés par les intervenants, quel que soit leur contexte de pratique. Qu'il s'agisse de s'impliquer dans les décisions concernant la répartition des ressources disponibles, de définir les champs d'actions prioritaires ou encore d'organiser sa tâche quotidienne, tous ces éléments sont autant d'occasion de contribuer concrètement au renforcement du pouvoir de participation socioéconomique de ceux qui en ont le moins.

3.7 S'assurer de la pérennité des changements en contribuant à la création d'un leadership local et collectif

En matière d'intégration socioéconomique, les solutions «temporaires» sont très fréquentes (Lallement, 1994). L'ampleur des défis à relever, tant en termes économiques qu'en termes individuels, conjuguée à l'acuité des difficultés vécues par les individus en cause conduit souvent les intervenants à rechercher prioritairement des solutions simples et rapides à des situations complexes et récurrentes. De plus, l'accent mis sur l'emploi comme principal critère de performance contribue à privilégier les placements temporaires aux démarches d'intégration à plus long terme (Hardina, 1994; Gowdy et Pealmutter, 1993; Miller, 1989). Du point de vue du renforcement du pouvoir de participation socioéconomique, il est plus pertinent de laisser les personnes déterminer le rythme et la forme de leur intégration socioéconomique dans le but d'optimiser les changements visés. De plus, les éventuels échecs d'une logique d'intégration à tout prix peuvent engendrer de graves conséquences pour ceux qui en font les frais. Le processus de renforcement du pouvoir de participation socioéconomique repose sur une dynamique de succès progressif. Plus l'effort d'intégration est difficile à fournir plus les conséquences de l'échec sont sérieuses. Une fois encore, ce sont les personnes les plus éloignées de l'objectif d'intégration socioéconomique qui souffrent le plus d'une politique de placement tous azimuts.

3.8 Diriger une partie de l'intervention vers l'amélioration durable de l'accès aux ressources

Dans une perspective centrée sur le pouvoir d'agir, les situations incapacitantes qui restreignent les possibilités de participation socioéconomique pren-

nent leurs sources dans l'inégalité de la distribution et de l'accès aux ressources. Il devient dès lors incontournable de consacrer une partie de l'intervention au changement des caractéristiques économiques et culturelles qui président à cette situation. Par ailleurs, la transformation actuelle des conditions d'intégration socioéconomique répond à des tendances lourdes, tant du point de vue historique qu'au regard de leur ampleur. Par conséquent, les changements envisageables ne peuvent que s'inscrire dans une perspective macrosociale à long terme. Aussi convient-il «de penser globalement et d'agir localement» en œuvrant à une meilleure distribution et à un meilleur accès aux ressources. Sur le plan mondial, les changements émergeront d'initiatives nouvelles développées sur les plans local, régional et national. Chaque intervenant peut contribuer à bonifier l'accès aux ressources dans son milieu et à en développer de nouvelles. La mise en place d'une coopérative de services (alimentaires, de logements, etc.), la participation à une table de concertation pour favoriser une meilleure synergie des ressources disponibles ou simplement l'ajustement des conditions d'accès à un programme sont autant d'initiatives qui peuvent faire une différence quant à l'amélioration des conditions de participation socioéconomique.

3.9 Impacts de l'intervention sur le pouvoir de participation socioéconomique

L'assimilation de l'intégration socioéconomique à l'activité salariée porte en elle le germe de la marginalisation culturelle d'une grande catégorie d'individus qui, sans occuper un emploi, contribuent à la vie socioéconomique (Eme, 1995; Gaulier, 1994; Laville, 1994)¹¹. Tant que l'efficacité des programmes centrés sur l'intégration socioéconomique sera presque exclusivement mesurée par l'accès à un emploi, les pratiques centrées sur le renforcement du pouvoir de participation socioéconomique ne pourront avoir qu'un effet limité. Comme on l'a vu plus haut, ce type de pratique exige du temps et peut nécessiter un grand nombre de changements personnels et collectifs avant de se manifester sous la forme d'une intégration concrète. Dans certains cas, cet indicateur ne correspond même pas à l'objectif visé par les personnes elles-mêmes (ex. : les activités «d'utilité sociale» des préretraités telles que décrites par Gaulier, 1994). Maintenir l'emploi comme critère principal de performance

11 Pensons notamment aux mères au foyer, aux retraités actifs à titre de bénévoles au sein d'organisations communautaires, aux membres des communautés religieuses, aux étudiants en stage d'entreprise, etc.

revient donc à nier l'importance des efforts fournis en amont de l'acquisition d'un emploi. Pourtant, la participation à un stage en entreprise, à un collectif de services ou à une initiative d'économie locale peut permettre aux individus de faire des gains importants en matière d'intégration socioéconomique. De plus, la non-reconnaissance de la valeur de ces expériences ajoute au fardeau des personnes concernées. En effet, une telle position revient concrètement à créer l'obligation d'atteindre immédiatement un objectif d'intégration qui peut, dans certains cas, se révéler très peu réaliste (ex. : économie locale moribonde, période de retrait prolongée, etc.). Plus que l'emploi, c'est la participation socioéconomique qui devrait servir de critère de performance. Cette notion offre l'avantage d'inclure l'activité salariée sans pour autant exclure d'autres formes de contributions socioéconomiques.

Conclusion

Les situations incapacitantes que les chômeurs, les itinérants ou les jeunes sans formation doivent affronter sont le produit de forces macrosociales multiples et convergentes. Par conséquent, aucune « nouvelle pratique » ne peut prétendre à elle seule endiguer ces forces ou en éliminer totalement les effets. Dans ce domaine, il n'existe pas de recettes miracles; la prudence est de rigueur. Les risques de « réinventer la roue » en prétendant révolutionner les pratiques à l'aide de quelques néologismes à la mode sont réels.

L'intervention centrée sur le développement du pouvoir de participation socioéconomique peut-elle réellement contribuer à bonifier notre façon de comprendre et d'intervenir en matière d'intégration socioéconomique ?

Selon nous, la prise en compte de la perspective du pouvoir d'agir permet d'intégrer systématiquement deux préoccupations importantes pour la réussite de toute démarche d'intégration socioéconomique. La première touche à l'implication centrale des personnes concernées dans le processus de changement; la seconde porte sur le questionnement systématique des conditions d'accès et de distribution des ressources tant sur les plans local, régional que national. Ces deux éléments dépassent les enjeux strictement techniques, car leur prise en compte implique une remise en question de certains aspects des pratiques traditionnelles et une forme plus ou moins poussée de contestation des structures sociales actuelles. L'intervention centrée sur la participation socioéconomique constitue donc autant un instrument de changement social à long terme qu'un outil d'intervention ponctuel.

Bien sûr, la mise en application d'une telle approche ne va pas sans difficultés. La lenteur apparente du processus, les résistances qu'occasionne le changement de perspective qu'il implique, la difficulté de réaliser des changements à court terme ou encore le degré d'implication exigé des différents acteurs représentent les principaux obstacles régulièrement soulignés par les auteurs. Il semble toutefois que «le jeu en vaut la chandelle» puisque les personnes qui s'impliquent dans ces processus soulignent en même temps la plus grande viabilité et durabilité des changements qu'ils produisent.

Pour ce qui est de l'intégration socioéconomique, il ressort que les solutions temporaires sont rarement les meilleures. Malgré leur bonne volonté, les intervenants se sentent régulièrement impuissants devant l'ampleur des besoins et l'amenuisement continu de leurs moyens d'actions. En suggérant de remettre le leadership du changement entre les mains de ceux qu'il concerne, l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir propose aux intervenants de délaissier leur rôle de «pourvoyeur de services» pour devenir des compagnons de projets individuels et collectifs.

Références

- ARCHAMBAULT, R. et SORMANY, P. (dir.) (1996).
Avoir 20 ans : entre la débrouille et la précarité (vidéo). Production de la Société Radio-Canada, à l'émission «Dossier».
- BENOÎT, T. (1995).
Le chômage et le chômeur : un couple paradoxal. In C. Passal et J. Jamet (dir.), *L'insertion en question?* (p. 179-185). Paris : L'Harmattan.
- BIARNÉS, J. (1998).
Orientation éducative, dynamique personnelle et lutte contre l'exclusion. Colloque Rhône-Alpes «Travail, emploi, formation: contre les exclusions, de nouvelles dynamiques pour la formation et l'emploi», novembre 1998, Saint-Étienne, France.
- BILLIARD, I. (1993).
Le travail : un concept inachevé. *Éducation permanente*, 116(3), 19-32.
- BOUCHARD, C. (1991).
Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes. Québec : Direction des communications, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.
- BOUTINET, J.P. (1995).
Psychologie de la vie adulte. Paris : Presses universitaires de France.

- BRETON, M. (1994a).
Plaidoyer contre les monopolisations professionnelles. Communication présentée dans le cadre des journées Simone Paré, avril, Québec.
- BRETON, M. (1994b).
 On the meaning of empowerment and empowerment-oriented social work. *Social Work with Groups*, 17(3), 23-27.
- CARTON, L. (1995).
 Pour une intervention critique. In C. Passal et J. Jamet (dir.), *L'insertion en question?*. Paris : L'Harmattan.
- CASTEL, R. (1994).
 La dynamique du processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-27.
- CASTEL, R. (1998).
 Du travail social à la gestion sociale du non-travail. *Revue Esprit*, 28-47.
- CHURCH, K. (1996).
 Beyond «bad manners» : The power relations of «consumers participation» in Ontario's community mental health system. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 27-44.
- DECHÊNE, P. (1994).
Les stratégies d'aide à l'emploi et de développement de l'employabilité des clientèles défavorisées aux États-Unis : bilan de la recherche évaluative. Québec : Direction de l'évaluation et de la statistique, Ministère de la Sécurité du Revenu.
- DELGADO-GAITAN, C. (1991).
 Involving parents in the schools: A process of empowerment. *American Journal of Education*, 100(1), 20-46.
- DEREYMEZ, J.W. (1995).
Le travail : histoire, perspective. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- DOUCET, L. et FAVREAU, L. (1991).
Théories et pratiques en organisation communautaire. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- EME, B. (1995).
 Insertion, l'indispensable retour au politique. In C. Passal et J. Jamet (dir.), *L'insertion en question?* (p. 221-229). Paris : L'Harmattan.
- EVANS, M.P. (1995).
 Linking welfare to jobs: Workfare, canadian style. *Policy Option*, 16(4), 5-10.
- FOSTER-FISHMAN, P., SALEM, D.A., CHIBNALL, S., LEGLER, R. et YAPCHAI, C. (1998).
 Empirical support for the critical assumptions of empowerment theory. *American Journal of Community Psychology*, 26(4), 507-536.
- GAULIER, X. (1994).
 La société flexible. In B. Eme et J.L. Laville (dir.), *Cohésion sociale et emploi*. Paris : Desclé de Brouwer.

- GUERON, J.M. et PAULY, E. (1991).
From welfare to work. New York [NY]: Russel Sage Foundation.
- GORZ, A. (1988).
Métamorphose du travail. Paris: Éditions Galilée.
- GOWDY, E.A. et PEALMUTTER, S. (1993).
 Economic self-sufficiency: It's no just money. *Affilia*, 8(4), 368-387.
- GUIENNE, V. (1990).
Le travail social piégé? Paris: L'Harmattan.
- HARDINA, D. (1994).
 Targeting women for participation in work program key lessons from the US. *Canadian Review of Social Policy*, 33, 1-20.
- HOUE, R. (1991).
Les temps de la vie: le développement psychosocial de l'adulte selon la perspective du cycle de vie (2^e éd.). Boucherville: Gaëtan Morin éditeur.
- JAMET, J. (1995).
 Prière d'insérer. In C. Passal et J. Jamet (dir.), *L'insertion en question?* (p. 93-104). Paris: L'Harmattan.
- KAHN, S. (1994).
How people get power. Washington [DC]: National Association of Social Workers.
- KREIDLER, M.C. et BURNS, E.D. (1990).
 Empowerment through group support: Adult women who are survivors of incest. *Journal of Family Violence*, 5(1), 35-42.
- KREZTMANN, J.P. et MCKNIGHT, J.L. (1993).
Building communities from the inside out: A path toward finding and mobilizing a community assets. Chicago [IL]: Center for Urban Affairs and Policy Research Neighborhood Innovations Network, Northwestern University Evanston/ACTA Publication Chicago.
- LALLEMENT, M. (1994).
 L'État et l'emploi. In B. Eme et J.L. Laville (dir.), *Cohésion sociale et emploi* (p. 73-83). Paris: Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.L. (1994).
 La nouvelle question sociale. In B. Eme et J.L. Laville (dir.), *Cohésion sociale et emploi* (p. 19-26). Paris: Desclée de Brouwer.
- LE BOSSÉ, Y. (1996).
 Empowerment et pratiques sociales: illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux. *Nouvelles pratiques sociales*, 9(1), 127-145.
- LE BOSSÉ, Y. (1999).
 Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir. *Cahiers de la recherche en éducation*, 5(3), en préparation.

- LECLERC, C., COMEAU, Y. et MARANDA, M.F. (1996).
Espoirs et impasses des pratiques de groupe d'insertion à l'emploi. *Cahiers de la recherche en éducation*, 3(1), 107-132.
- LEE, J. (1994).
The empowerment approach to social work practice. New York [NY]: Columbia University Press.
- LENICE, G. (1995).
Choix des mots, choix d'action. In C. Passal et J. Jamet (dir.), *L'insertion en question?* (p.105-109). Paris: L'Harmattan.
- LINDSAY, J. (1994).
Textes de base sur le modèle de groupe autogéré. Sainte-Foy: École de service social, Université Laval.
- LORD, J. et DUFORT, F. (1996).
Le pouvoir, l'oppression et la santé mentale. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 17-20.
- MARANDA, M.-F. (1996).
Présentation du contexte économique de l'emploi. Document inédit, Université Laval.
- MASON, R. et BOUTILIER, M. (1996).
The challenge of genuine power sharing in participatory research: The gap between theory and practice. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 145-152.
- MEAD, L. (1990).
Should workfare be mandatory? What research says. *Journal of policy and Management*, 9(3), 400-404.
- MELVILLE-WHYTE, J. (1996).
Past the velvet ropes. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 21-22.
- MERCIER-JOSA, S. (1986).
La plèbe et la préhistoire des sciences sociales. In *Histoire et histoires des sciences sociales, Actes du colloque « Doctrines, sciences ou pratiques sociales? »* (Vol. 1) (p.7-51). Nancy: Presses de l'Université de Nancy.
- MILLER, C. (1989).
Poor women and work programs: Back to the future. *Affilia*, 4(1), 9-22.
- MULLENDER, A. et WARD, D. (1994).
En groupe, l'union fait la force. In J. Lindsay (dir.), *Textes de base sur le modèle de groupe autogéré* (p.2-9). Sainte-Foy: École de service social, Université Laval.
- NEWBROUGH, J.R. (1992).
Community psychology in the postmodern world. *Journal of Community Psychology*, 20(1), 10-25.

NINACS, B. (1995).

Empowerment et service social: approches et enjeux. *Service social*, 44(1), 69-93.

NINACS, W.A. (1997).

L'empowerment et l'intervention communautaire. Communication présentée dans le cadre du colloque «Empowerment et pratiques sociales: au-delà du slogan et des bonnes intentions» réalisé au sein du 65^e congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences, mai, Trois-Rivières.

OZAWA, M.N. (1994).

Women, children and welfare reform. *Affilia*, 9(4), 338-359.

PAPINEAU, D. et KIELY, M. (1996).

Peer evaluation of an organisation involved in community economic development. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(1), 83-95.

PASSAL, A-M (1995).

Quand être RMIste devient un choix. In C. Passal et J. Jamet (dir.), *L'insertion en question?* (p. 117-118). Paris: L'Harmattan.

PERRET, B. (1994).

Politique publique et mobilisation de la société. In B. Eme et J.L. Laville (dir.), *Cohésion sociale et emploi* (p. 257-284). Paris: Desclée de Brouwer.

PROULX, M.F. (1997).

Dans la jungle du travail: le parcours des femmes. *Possibles*, 21(2), 153-172.

RAPPAPORT, J. (1987).

Terms of empowerment/exemplars of prevention: Toward a theory for community psychology. *American Journal of Community Psychology*, 15(2), 121-145.

RENÉ, J.F. (1995).

Itinéraire de la vie précaire : donner un sens au présent. In *Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives, Actes du colloque* (p. 199-212). Québec: Conseil permanent de la jeunesse, Gouvernement du Québec.

RIGER, S. (1993).

What's wrong with empowerment? *American Journal of Community Psychology*, 21(3), 279-292.

ROUSSEAU, C. (1993).

Community empowerment: The alternative resources movement in Quebec. *Community Mental Health Journal*, 29(6), 535-546.

RYAN, W. (1971).

Blaming the victim. New York (NY): Pantheon.

SARASON, S. (1981).

Psychology misdirected: The psychologist in the social order. New York [NY]: Free Press.

SCHNAPPER, D. (1997).

Contre la fin du travail. Paris: Les Éditions Textuel.

STAUB-BERNASCONI, S. (1991).

Social action, empowerment and social work: An integrative theoretical framework for social work and social work with groups. *Social Work with Groups*, 14(3-4), 35-51.

WILSON, S. (1996).

Consumers empowerment in mental health field. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15(2), 69-86.

YEROCHESKI, C. (1995).

Veut-on vraiment éradiquer le chômage? In C. Passal et J. Jamet (dir.), *L'insertion en question?* (p. 11-18). Paris: L'Harmattan.

ZIMMERMAN, M. (1990).

Taking aim in empowerment research: On the distinction between individual and psychological conceptions. *American Journal of Community Psychology*, 18(1), 169-177.

Abstract – This article aims to show how the adoption of an approach centred on the power to act is likely to help social agents and produce unusual, even if not definitive, approaches to solutions. The author puts forward an analysis of the question of socioeconomic exclusion from the perspective of the power to act. The scope and extent of this phenomenon and the great variety of its forms of expression constitute a significant challenge for all the social agents who deal with it daily.

Resumen – Este texto pretende demostrar cómo la adopción de un enfoque centrado en el poder de acción es susceptible de ayudar a los actores sociales y de otorgar vías de soluciones inusitadas a falta de ser definitivas. En esta perspectiva, el autor propone un análisis de la exclusión socioeconómica desde el punto de vista del poder de acción. La importancia y la extensión de este fenómeno al igual que la gran variedad de sus modos de expresión constituyen un desafío de talla para todos los actores sociales que tienen que afrontarlo cotidianamente.

Zusammenfassung – Diese Studie versucht zu zeigen, in wieweit eine auf Eigeninitiative (pouvoir d'agir) gerichtete Verfahrensweise den im Sozialbereich Tätigen zu Hilfe kommt und Lösungen möglich macht, die zwar nicht definitiv, aber neuartig und ungewöhnlich sind. Unter diesem Aspekt untersucht der Autor die Frage des sozioökonomischen Ausschlusses im Hinblick auf die Eigeninitiative. Die Bedeutung und Verbreitung dieses Phänomens sowie seine vielfältigen Erscheinungsmöglichkeiten stellen für die Sozialarbeiter in ihrer täglichen Arbeit eine beachtliche Herausforderung dar.